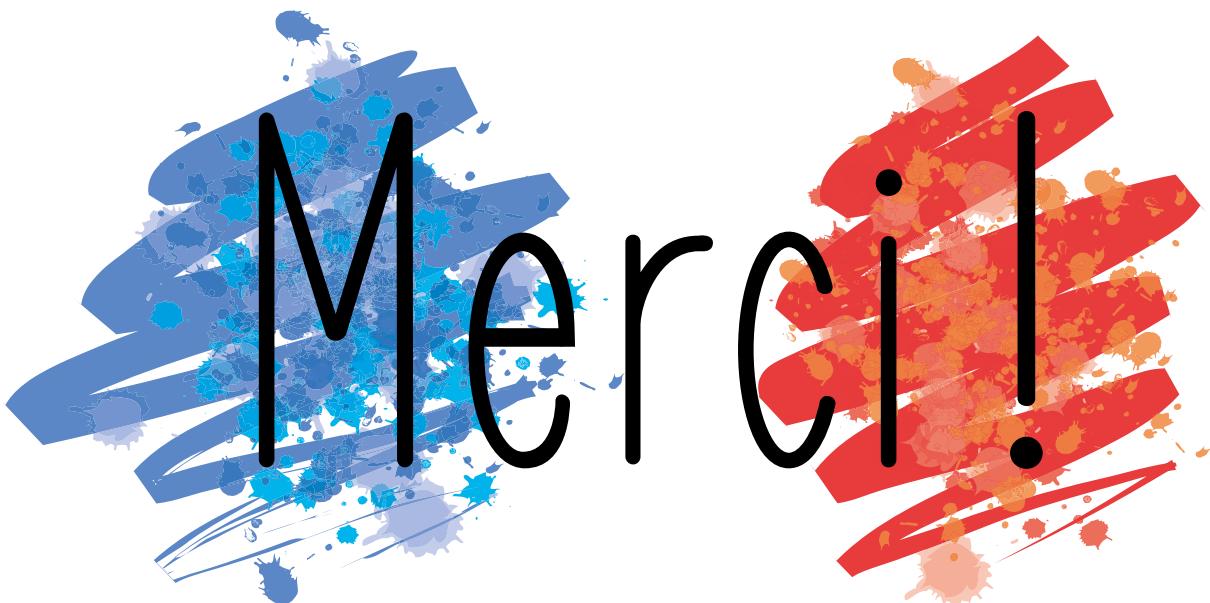


Les Français plébiscitent le bois dans la construction !



SPÉCIAL n° 37 /printemps 2021



81% des Français souhaitent aller plus loin...

... la filière s'y engage !





AVANT-PROPOS

TROIS DATES, TROIS MINISTRES ET UNE FILIÈRE FORêt-BOIS AU CŒUR D'UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE...

Grâce à une coordination efficace et réaliste, France Bois Forêt, France Bois Industries Entreprises, Fibois France et le Comité stratégique de filière bois ont permis des avancées exceptionnelles, **merci à tous !**

Le 19 avril 2021, le gouvernement, dans le cadre du plan France Relance, annonce des mesures pour accélérer la contribution de la filière forêt-bois à la transition bas carbone avec la signature d'un avenant au contrat stratégique signé en 2018 avec les représentants nationaux et les ministres en charge de l'Agriculture et de l'Alimentation, du Logement et de l'Industrie.

Le 5 mai 2021, lors de sa conférence de presse, la filière forêt-bois a annoncé en avant-première les résultats d'une enquête d'opinion CSA sur la place du bois dans la construction et son rôle pour contribuer à réduire l'impact carbone du secteur du bâtiment en France.

LES FRANÇAIS PLÉBISCITENT L'USAGE DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION ET SAVENT QUE LA FORêt FRANÇAISE EST BIEN GÉRÉE.

3 INTRODUCTION

RE 2020 : moment charnière pour la filière bois française

6 ENQUÊTE NATIONALE CSA

Les Français plébiscitent l'utilisation du bois dans les constructions pour diminuer l'empreinte carbone du secteur du bâtiment !

10 RÉGLEMENTATION

La RE 2020 : une réglementation pour réduire les émissions carbone du bâtiment

11 STRATÉGIE

Le Plan Ambition Bois Construction 2030 : la filière forêt-bois française engagée en 10 points

13 ÉCONOMIE

La filière forêt-bois : un rôle économique majeur en France

ACTUALITÉS

14 Transition bas carbone : le gouvernement place la filière forêt-bois au cœur de sa stratégie

15 Bouygues Bâtiment France Europe s'engage à utiliser 30 % de bois français dès 2021



Édition spéciale de 16 pages *La Lettre B* n° 37 • Source : CSA/Filière bois - avril 2021 - En collaboration avec ADOCOM-RP et COM'PUBLICS

Ont contribué à cette édition : Michel Druilhe, Jean-Emmanuel Hermès, Henry de Revel, Jean Loeper, Florence Fournier, Érika Véron, équipe Éditions des Halles • Tirage : 23 000 exemplaires • Impression : Aubin Imprimeur, sur papier PEFC

RE 2020 : moment charnière pour la filière bois française

Les Français plébiscitent le bois dans le secteur du bâtiment pour diminuer l'empreinte carbone des constructions.

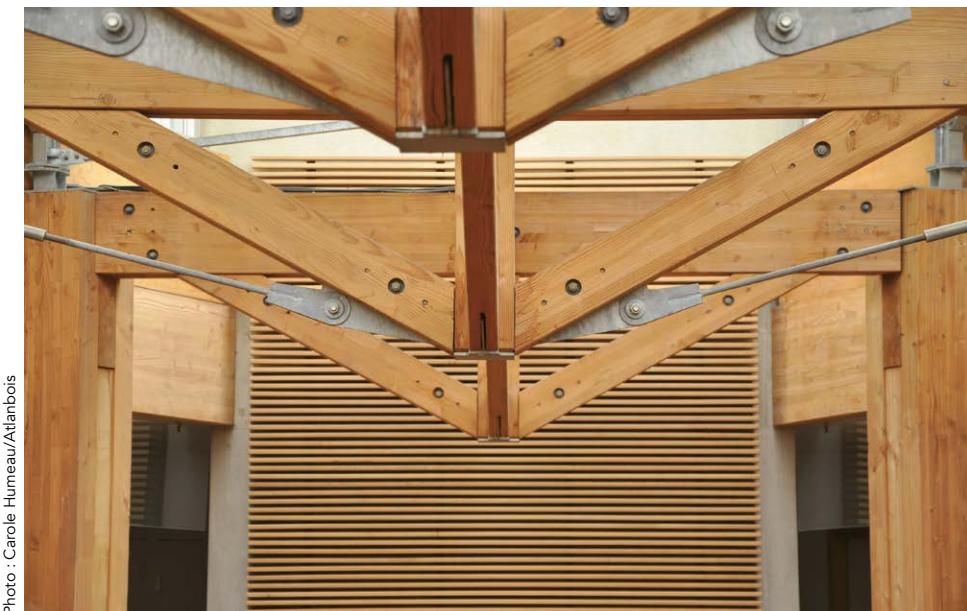


Photo : Carole Humeau/Atlanbois

Le bois a un rôle essentiel à jouer dans la réduction de l'empreinte carbone des bâtiments et ce sont les Français eux-mêmes qui le disent ! D'après la récente enquête menée par CSA pour la filière bois française, ils sont plus de 8 sur 10 (82 %) à faire confiance à la filière pour sa capacité à réduire les émissions de CO₂ du secteur et ainsi contribuer à la transition écologique en France. Ils sont même 74 % à juger le bois trop peu présent dans les constructions, estimant que la part actuelle de 8 à 10 % consacrée à ce matériau n'est pas suffisante pour réduire l'impact carbone du secteur du bâtiment. Il est urgent que les acteurs de ce secteur réagissent : 94 % de la population estime qu'ils devraient davantage prendre en compte l'impact environnemental des matériaux utilisés dans la conception des constructions ! Le secteur du bâtiment

est en effet le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre (GES) en France.

En ce sens, les Français sont près de 9 sur 10 (89 %) à approuver la décision du gouvernement d'utiliser davantage le bois dans la construction de bâtiments neufs afin de réduire les émissions de CO₂ du secteur en France. Ils en attendent même plus : 96 % jugent important que le gouvernement mette en œuvre une politique à long terme favorisant la plantation d'arbres, et 92 % une politique favorisant les investissements financiers pour accompagner le développement des industries de transformation du bois (recherche, formation, scierie, etc.). Les Français sont en effet 90 % à penser que la filière bois française doit être soutenue, car elle favorise le bois français.

► Bâtiment B (détail) signé Barré-Lambot, quartier de la Création, Nantes.

89 %
des Français
approuvent la décision
du gouvernement
d'utiliser davantage
le bois dans la
construction de
bâtiments neufs afin
de réduire les émissions
de CO₂ du secteur
en France.

88 %
des Français
s'accordent à dire
que la filière forêt-
bois crée des emplois
en France.

► Lycée professionnel maritime Florence-Arthaud à Saint-Malo.



Photo : Pascal Leopold

D'après 89 % d'entre eux, elle constitue un véritable atout économique pour le pays et 88 % s'accordent à dire qu'elle crée des emplois en France.

Les Français sont aujourd'hui nombreux à vouloir du bois chez eux, qui constitue même un plus pour le marché de l'immobilier. Sa présence a une influence positive dans le choix d'une location pour 75 % d'entre eux, et ce chiffre grimpe à 80 % lorsqu'un achat est évoqué. 57 % se disent même prêts à consacrer un budget plus important pour l'acquisition d'un bien immobilier comportant du bois !

La filière bois française a donc un rôle clé à tenir dans le cadre de la RE 2020 – réglementation visant à réduire l'empreinte carbone du secteur du bâtiment en favorisant l'utilisation des matériaux bio-sourcés comme le bois dans les constructions. Si cette réglementation est encore méconnue de 78 % des Français, ils sont 92 % à l'approuver une fois informés de ses objectifs. La filière bois, qui soutient cette réglementation, a lancé en février son Plan Ambition Bois Construction 2030 pour accompagner son entrée en vigueur, accélérer la réduction de l'empreinte carbone de la construction et soutenir la relance avec le bâtiment durable.

Le bois : de multiples qualités à valeur ajoutée pour l'immobilier

Les Français sont largement conscients des qualités du bois. Pour eux, il est de loin le matériau de construction le plus écologique. Les deux tiers d'entre eux lui attribuent la 1^{re} place dans le domaine (66 %), largement devant la brique (16 %) et le verre (8 %). Au-delà, ils l'apprécient également pour ce qu'il apporte à une construction : caractère naturel (94 %), sentiment de confort (91 %), esthétisme, tant intérieur (91 %) qu'extérieur (86 %). Ils sont également nombreux à reconnaître ses caractéristiques isolantes : thermiques (87 %) et acoustiques (79 %).

Une filière de confiance avec une gestion durable des forêts pour assurer la transition écologique

82 % des Français sont confiants dans la capacité de la filière bois à réduire les émissions de CO₂ du secteur de la construction et à contribuer à la transition écologique en France. Ils estiment ainsi que le bois devrait être plus largement présent dans les bâtiments, et ce, quels qu'ils soient : maisons individuelles (90 %), bâtiments administratifs (90 %), habitats collectifs privés (85 %), sociaux (87 %), bureaux (87 %), etc. Il faut dire que les Français ont conscience des atouts du bois

et de la filière pour assurer la transition écologique. Ils savent que le bois absorbe du CO₂ lorsqu'il pousse (95 %) et, qu'une fois récolté, il ne le rejette pas, mais le stocke (85 %). Et, s'ils ne sont encore que 60 % à savoir que le bois de construction est en grande partie issu des forêts françaises, ils ont conscience de leur gestion durable et raisonnable (74 %). 87 % des Français s'accordent ainsi à dire que la filière participe à l'aménagement des territoires français, et 83 % qu'elle contribue à l'entretien des forêts et paysages.

Plan Ambition Bois Construction 2030 : la filière s'engage en 10 points

Pour espérer atteindre l'objectif de neutralité carbone que la France s'est fixé pour 2050 au même titre que les autres États membres de l'Union européenne – c'est-à-dire ne pas émettre plus de CO₂ que le pays en consomme –, il est aujourd'hui urgent d'accélérer le rythme de la transition écologique et de la décarbonation de l'économie. La filière forêt-bois soutient l'ambition portée par le gouvernement avec la future Réglementation environnementale du bâtiment dite « RE 2020 ». Cette réglementation doit permettre au secteur du bâtiment, qui compte parmi les plus émissifs du pays, de prendre sa part à la décarbonation de l'économie.

Dans ce cadre, les professionnels ont élaboré le Plan Ambition Bois Construction 2030 afin de renforcer dans la construction des bâtiments neufs l'usage du bois et des matériaux biosourcés dans le cadre d'une mixité accrue des matériaux. Pour ce faire, la filière bois s'est ainsi engagée, dès février dernier, en dix points pour : former, développer l'emploi, mobiliser les volumes, investir en recherche et développement, développer l'offre en bois français, soutenir l'économie des territoires, favoriser la mixité des matériaux, planter et replanter, réduire les coûts, et recycler le bois en fin de vie. ◆

87 %
**des Français s'accordent à dire
que la filière participe à
l'aménagement des territoires.**

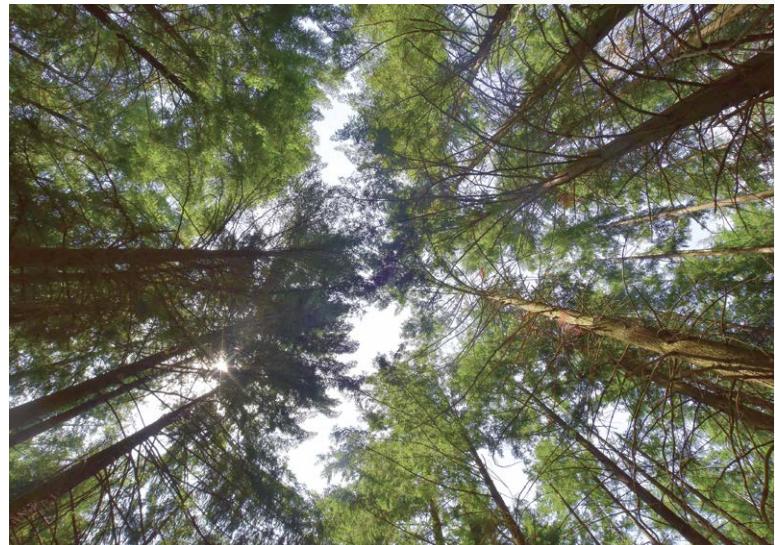
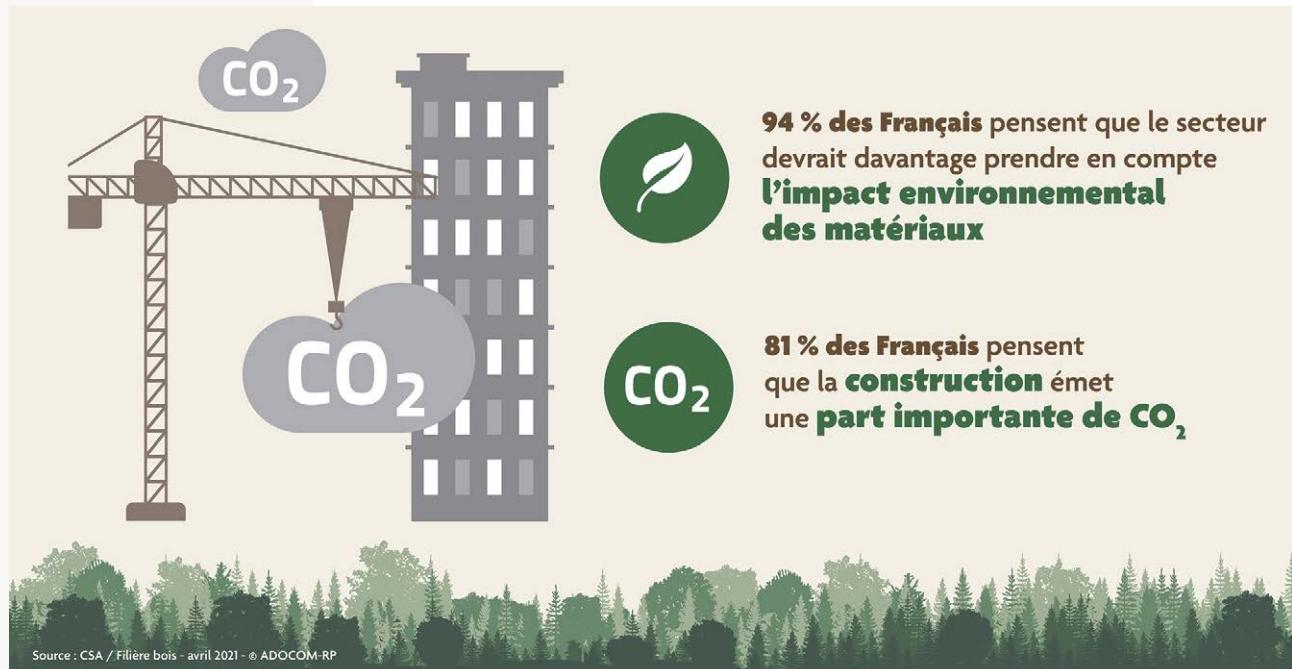


Photo : Atlanbois

Le bois dans la construction et la rénovation : le choix du bas carbone vert

Faire le choix du bois dans le domaine de la construction et de la rénovation relève d'une démarche responsable et durable. Outre l'avantage d'être renouvelable, son empreinte carbone est en effet particulièrement faible puisqu'il présente le double avantage d'être moins émissif pendant sa phase de fabrication et de stocker du carbone sur l'ensemble de son cycle de vie qui peut être très long. Le bois permet ainsi de lutter contre le réchauffement climatique. En forêt, les arbres absorbent le carbone grâce au phénomène naturel de la photosynthèse. Moins énergivore pour sa transformation, une fois coupé et utilisé dans les constructions, le bois continue de stocker ce carbone emmagasiné. De plus, la mise en œuvre du bois dans la construction et la rénovation permet de préserver des ressources épuisables de la planète utilisées dans d'autres matériaux de construction. Cette exploitation permet aux forêts de se développer en coupant les arbres matures pour laisser la place aux jeunes pousses qui capteront à leur tour du carbone. La gestion durable des forêts permet d'entretenir les « poumons » de la planète.

Les Français plébiscitent l'utilisation du bois dans les constructions pour diminuer l'empreinte carbone du secteur du bâtiment !



95 %
des Français
estiment que
le bois absorbe
du CO₂ quand
il pousse...

... et 85 %
que le bois récolté
ne rejette pas
le CO₂ absorbé,
mais le stocke.

LES QUALITÉS DU BOIS DE CONSTRUCTION MASSIVEMENT RECONNUES

Impact carbone des constructions : une prise de conscience du secteur jugée nécessaire

Une majorité de Français (81 %) considère que le secteur de la construction est responsable d'une part importante des émissions de CO₂, et ils sont même plus de 9 sur 10 (94 %) à estimer que les acteurs de ce secteur devraient davantage prendre en compte l'impact environnemental des matériaux utilisés dans la conception des bâtiments neufs.

Le bois : reconnu comme le matériau de construction le plus écologique

Le bois est le matériau de construction reconnu comme le plus écologique par les Français, loin devant les autres

matériaux testés. Les deux tiers de la population (66 %) le placent en première position des matériaux les plus écologiques dans la construction de bâtiments neufs, loin devant la brique (14 %), le verre (8 %), le béton (6 %), l'acier (3 %) et le plastique (2 %).

L'utilisation du bois jugée insuffisante dans les constructions neuves

Les Français sont globalement conscients de la part consacrée au bois dans les nouveaux bâtiments. Ils sont en effet près d'un sur deux (49 %) à savoir qu'il représente moins de 10 % des matériaux utilisés dans les constructions neuves, quand ce taux s'établit effectivement entre 8 et 10 %. Et, d'après eux, cette part devrait être augmentée : ils sont 74 % à ne pas la juger suffisante pour réduire l'impact carbone du secteur de la construction en France.

CO₂

74 % des Français jugent le bois insuffisamment utilisé pour réduire l'impact carbone de la construction



Source : CSA / Filière bois - avril 2021 - © ADOCOM-RP

Écologique, mais pas seulement : de multiples qualités reconnues

Les Français ont une image très positive du bois outre son aspect écologique. Ils sont 94 % à considérer que le bois renforce le caractère naturel d'une construction, et 91 % le sentiment de confort. Selon eux, le bois favorise également l'isolation, tant thermique (87 %), qu'acoustique (79 %). Le bois joue aussi un rôle très important en matière d'esthétisme : d'après 91 % des Français, il permet d'embellir l'intérieur, et 86 % l'extérieur.

Un plus pour l'immobilier

La présence de bois est largement perçue comme étant positive au moment de choisir un bien immobilier, que ce soit pour le louer ou l'acheter. 75 % des Français estiment que la présence de bois est un facteur positif dans la location d'une habitation, et cette part grimpe à 80 % lorsqu'un

achat est évoqué, notamment lorsqu'il est présent dans la charpente (90 %), le parquet (88 %) et les aménagements intérieurs (86 %) ou extérieurs (85 %). Ainsi, 57 % des Français confient qu'ils seraient même prêts à payer plus cher pour acquérir une habitation intégrant davantage de bois dans ses matériaux de construction.

La filière bois en France : un atout à soutenir

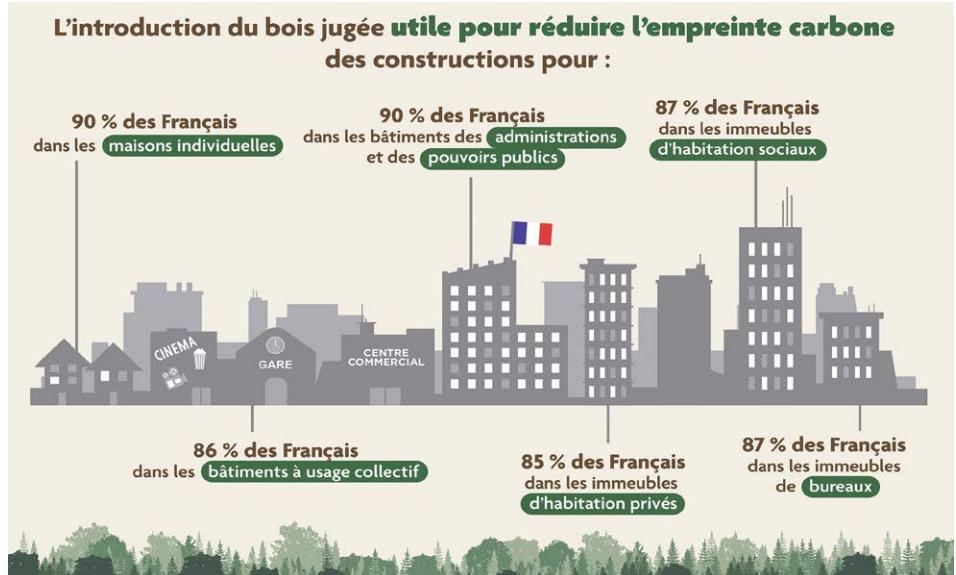
La filière bois française bénéficie d'une image très positive auprès de la population. 89 % des Français estiment ainsi qu'elle représente un atout économique pour le pays, et 88 % qu'elle y crée des emplois. D'ailleurs, neuf Français sur dix pensent qu'il s'agit d'une filière qui devrait être soutenue, car elle favorise le bois français. 87 % des Français s'accordent en effet à dire que la filière participe à l'aménagement des territoires français, et 83 % qu'elle contribue à l'entretien des forêts et paysages.

Le bois :
un matériau
renouvelable pour
93 %
des Français...

... et une source
d'emplois non
délocalisables selon
82 %.

60 %
des Français
estiment que
le bois de
construction est
en grande partie
issu de forêts
françaises...

... et 74 %
que ces forêts
sont gérées
durablement et
raisonnablement.



LE BOIS : DES QUALITÉS RECONNUES POUR ASSURER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES BÂTIMENTS

Les États membres de l'Union européenne se sont engagés en décembre 2020 à réduire leurs émissions de CO₂ d'au moins 55 % d'ici à 2030 afin de lutter contre le réchauffement climatique. Dans ce contexte, le gouvernement français a présenté une nouvelle réglementation baptisée RE 2020 visant à réduire l'empreinte carbone du secteur du bâtiment. Cela aura pour conséquence d'augmenter la part du bois dans les futures constructions afin d'accompagner cette baisse des émissions de CO₂.

RE 2020 : une réglementation méconnue, mais approuvée

78 % des Français n'ont pas entendu parler de la nouvelle réglementation RE 2020 visant à réduire l'empreinte carbone du secteur du bâtiment en favorisant l'utilisation des matériaux biosourcés comme le bois dans les constructions. Cependant, une fois qu'ils en prennent connaissance, ils sont 92 % à approuver la décision gouvernementale de prendre des mesures réglementaires visant à réduire les émis-

sions de CO₂ du secteur de la construction de bâtiments neufs en France.

Le bois : un moyen de réduire les émissions de CO₂ du secteur du bâtiment

89 % des Français approuvent la décision du gouvernement d'utiliser davantage le bois dans la construction de bâtiments neufs afin de réduire les émissions de CO₂ du secteur en France. Il faut dire qu'ils sont 81 % à estimer que le renforcement de l'utilisation du bois dans la construction permettra de contribuer à réduire les émissions de CO₂.

Des actions gouvernementales en faveur de la filière bois attendues

De la gestion des forêts à la transformation des arbres, les Français attendent que le gouvernement agisse en faveur de la filière bois française dans le cadre du renforcement de l'utilisation du bois dans la construction des bâtiments neufs. Ils sont ainsi 96 % à estimer important que le gouvernement mette en œuvre une politique à long terme favorisant la plantation d'arbres en France, et 92 % une politique favorisant les investissements financiers pour accompagner le développement des industries de transformation du bois (recherche, forma-

tion, scieries, nouvelles unités de transformation, etc.).

La filière bois : toutes les qualités pour assurer la transition écologique

82 % des Français sont confiants dans la capacité de la filière bois à réduire les émissions de CO₂ du secteur de la construction et à contribuer à la transition écologique en France. Il faut dire que la population a conscience des nombreux atouts que constitue la filière bois pour le secteur de la construction. Ils sont en particulier plus de neuf sur dix à savoir que le bois absorbe du CO₂ lorsqu'il pousse (95 %) et qu'il s'agit d'une matière renouvelable (93 %). Ils sont également 85 % à être conscient que le bois, une fois récolté, ne rejette pas le CO₂ qu'il a absorbé, mais qu'au contraire il le stocke. En revanche, seuls 60 % savent que le bois de construction est en grande partie issu des forêts françaises.

Les Français confiants dans la gestion durable des forêts

Une majorité de Français savent que les forêts françaises sont gérées de façon raisonnable et durable par les professionnels de la filière (74 %). Par ailleurs, ils sont plus de huit sur dix (82 %) à s'accorder à dire que la filière bois est source d'emplois non délocalisables.

Un matériau à développer dans tous les types de bâtiments

Une large majorité de la population pense que le bois devrait être davantage utilisé dans tous les types de constructions afin de réduire leur empreinte carbone, à commencer par les bâtiments des administrations et des pouvoirs publics (90 %), au même titre que les maisons individuelles (90 %). Arrivent ensuite les immeubles de bureaux (87 %), les immeubles d'habitation des bailleurs sociaux (87 %), suivis des bâtiments à usage collectif – gares, cinémas, centres commerciaux, hôtels, etc. – (86 %), et les immeubles privés d'habitat collectif (85 %).

La filière bois participe à :



l'aménagement des **territoires**,
pour 87 % des Français



la création d'**emplois**,
pour 88 % des Français



l'entretien des **forêts et paysages**,
pour 83 % des Français



Source : CSA / Filière bois - avril 2021 - © ADOCOM-RP

Le bois : reconnu matériau de construction le plus écologique



Source : CSA / Filière bois - avril 2021 - © ADOCOM-RP

À LOUER

À VENDRE



Influence positive du bois :
80 % pour **l'achat**
75 % pour **la location**



57 % des Français
prêts à **payer plus** pour acheter
un bien avec du bois

Source : CSA / Filière bois - avril 2021 - © ADOCOM-RP

La RE 2020 : une réglementation pour réduire les émissions carbone du bâtiment

La Réglementation environnementale 2020 est prévue dans la loi Elan (loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) du 16 octobre 2018. Son enjeu majeur est de diminuer significativement les émissions de carbone du bâtiment et de mettre le secteur sur la voie de la neutralité carbone. La RE 2020 repose donc sur une transformation progressive des techniques de construction, des filières industrielles et des solutions énergétiques, afin de maîtriser les coûts de construction et de garantir la montée en compétence des professionnels.

Quels sont les bâtiments concernés ?

La Réglementation concernera, sauf exception, les logements dont les permis de construire seront déposés postérieurement à cette date. La première échéance d'entrée en vigueur concernera les logements. L'application aux bureaux et bâtiments d'enseignement se fera en 2022. Les bâtiments tertiaires plus spécifiques feront l'objet d'un volet ultérieur de la Réglementation.

Une innovation méthodologique majeure : l'analyse en cycle de vie dynamique

En bref, cette méthode de calcul de l'impact carbone des matériaux de construction pondère les émissions de carbone en fonction de leur temporalité : les émissions ayant lieu au début du cycle de construction, c'est-à-dire actuellement, alors que l'urgence climatique est la plus pressante, sont pénalisées. Cette méthode innovante permet de restituer l'impact bénéfique des matériaux biosourcés dans la décarbonation des bâtiments puisqu'elle reconnaît leur rôle de captation et de stockage du carbone bio-

génique. Cette méthodologie encourage donc l'innovation et la mixité des matériaux de construction.

Processus d'élaboration

L'État a lancé en 2017 l'expérimentation E+C- pour caractériser les bâtiments à la fois sobres en énergie et en carbone, servant ainsi de point de départ pour élaborer la RE 2020. Les acteurs de la construction ont pu travailler sur un indicateur carbone en cycle de vie, ce qui a permis de calibrer la Réglementation environnementale.

Une première version des arbitrages retenus par le gouvernement a été présentée à l'automne 2020. Puis à l'issue d'une phase de concertation de quelques mois, la version définitive a été présentée le 18 février 2021 par les ministres Barbara Pompili et Emmanuelle Wargon. La RE 2020 est désormais prête pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Calendrier : une trajectoire progressive de diminution des émissions lors de la construction

La Réglementation sera progressivement de plus en plus exigeante, de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 jusqu'à 2031, avec trois jalons prévus en 2025, 2028 et 2031 qui constituent autant de marches de rehaussement des exigences.

Pour aller plus loin que la RE 2020 : un label mieux-dit

Une concertation a été annoncée pour l'élaboration d'un label d'État, qui sera mis en place postérieurement à la RE 2020. Il permettra à ceux qui le souhaitent, maîtres d'ouvrage publics ou privés, d'aller plus loin dans l'exigence environnementale et de préfigurer les bâtiments de l'après-demain. ◆

La RE 2020 poursuit trois objectifs

- La diminution de l'impact carbone des bâtiments et constructions neuves.
- La poursuite de l'amélioration de leur performance énergétique.
- La garantie de la fraîcheur de ces bâtiments pendant les étés caniculaires.

Plan Ambition Bois Construction 2030



10 engagements de la filière !

Consciente de l'enjeu historique auquel doit impérativement répondre la RE2020, la filière bois-construction se mobilise pour apporter sa contribution à l'effort collectif nécessaire à la décarbonation de la construction française. C'est pourquoi les acteurs de la forêt et du bois-construction se sont solennellement engagés en février dernier auprès des élus, du gouvernement et de leurs partenaires en lançant le Plan Ambition Bois Construction 2030.

Ils ont pris 10 engagements concrets pour faciliter la transition du secteur du bâtiment vers la neutralité carbone, du renouvellement des arbres à la fin du cycle de vie du bois de construction. Ces engagements stratégiques portent sur la formation, l'emploi, l'investissement, la recherche et le développement, le développement de l'offre en bois français, l'implantation dans les territoires, la mixité des matériaux, la gestion durable

de la forêt, la réduction des coûts et, enfin, le recyclage du bois en fin de vie.

La filière bois-construction, convaincue que l'enjeu de la décarbonation réunira l'ensemble des métiers de la construction autour d'une vision durable et circulaire de la vie du bâtiment, démontre ainsi qu'elle sera au rendez-vous de la RE 2020 et apportera tout son concours à l'avènement d'un secteur de la construction exemplaire. La mixité assumée des solutions constructives et des matériaux ainsi qu'une accélération des mises en chantier dès que l'incertitude sur les derniers arbitrages de la RE 2020 sera levée, profiteront économiquement à l'ensemble de la construction. Pour la seule filière bois, ce marché de la construction mixte représente déjà plus de 10 milliards d'euros de valeur ajoutée créée annuellement et 205 000 emplois directs sur les marchés finaux de la construction durable et bas carbone.

LE PLAN AMBITION BOIS CONSTRUCTION 2030 : UNE RÉPONSE À LA RE 2020

La RE 2020 doit permettre au secteur du bâtiment d'accélérer sa transition vers la neutralité carbone et de participer à l'effort collectif de décarbonation complète de l'économie. Cette transition et cet objectif ambitieux constituent un remarquable accélérateur d'innovation et de mixité des matériaux, synonyme de valeur ajoutée supplémentaire pour les métiers et l'économie de la construction. L'enjeu est de taille pour le secteur du bâtiment, toujours régi par une norme antérieure à l'Accord de Paris sur le climat – la RT 2012 – et frappé par la crise sanitaire et économique. La réussite de cette transition passe donc, à travers la RE 2020, par l'innovation et une mixité accrue des matériaux. Dans ce contexte, la part du bois et des matériaux biosourcés est inévitablement appelée à rapidement s'accroître.

10 ENGAGEMENTS POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Aucun matériau n'est aussi vertueux que le bois et les matériaux biosourcés pour réduire rapidement et durablement l'empreinte carbone du bâtiment. Le Plan Ambition Bois Construction 2030 témoigne de la capacité de la filière bois-construction à répondre à la hausse de l'utilisation des matériaux bois et biosourcés. Il rassemble ses 10 engagements pour accompagner l'ensemble des professionnels de la construction dans la transition qui s'annonce :

FORMER « Nous nous engageons à accompagner, dans l'acte de construire, les opérateurs de la famille des bâtisseurs en lien avec les organismes de formation. Nous nous engageons également dans un effort de formation continue de nos professionnels, de l'amont à l'aval. »

DÉVELOPPER L'EMPLOI « Nous nous engageons, en augmentant nos capacités de production, à développer l'emploi et à produire de la valeur ajoutée. »

MOBILISER LES VOLUMES « Nous nous engageons à favoriser les investissements liés au développement des usines de première et de deuxième transformation vers des produits mixtes, combinant le bois à d'autres matériaux, afin de répondre aux exigences du marché en termes de volume. »

INVESTIR EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT « Nous nous engageons vers un effort constant en matière de recherche et développement, allant de l'ingénierie à la conception de produits et systèmes constructifs novateurs, afin de favoriser l'essor des marchés de la construction bois et biosourcée. »

DÉVELOPPER L'OFFRE EN BOIS FRANÇAIS « Nous nous engageons à favoriser la construction de logements bas carbone avec une priorité donnée au bois français. »

SOUTENIR L'ÉCONOMIE DES TERRITOIRES « Nous nous engageons à développer des acteurs industriels de référence et des capacités de transformation au cœur des territoires français. »

FAVORISER LA MIXITÉ DES MATÉRIAUX « Nous nous engageons à relever le défi de l'accroissement de la mixité des matériaux auprès des entreprises de la construction, forts de tous les acquis des programmes démonstrateurs menés depuis plusieurs années. »

PLANTER ET REPLANTER « Nous nous engageons à maintenir un effort constant afin de garantir le renouvellement de la forêt française. »

RÉDUIRE LES COÛTS « Nous nous engageons à maintenir un effort constant afin de massifier l'utilisation du bois et investir dans des outils de production pour diminuer les coûts. »

RECYCLER LE BOIS EN FIN DE VIE « Nous nous engageons à investir dans les usines biomasse et à optimiser l'utilisation des produits bois en fin de vie. »

La filière forêt-bois : un rôle économique majeur en France



La filière forêt-bois, source d'activités dans toute la France

La filière bois-construction fait partie d'une filière au rôle économique majeur en France : la filière forêt-bois, qui relève à la fois du secteur de l'agriculture et de l'environnement par la sylviculture, et de l'industrie à travers les activités de 1^{re} et de 2^e transformation du bois. Les différentes entreprises de ce secteur économique sont implantées sur tout le territoire français. La filière représente un total de près de 393 000 emplois directs et indirects, soit 12,5 % des emplois de l'industrie manufacturière. Elle réalise, chaque année, environ 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 26 milliards de valeur ajoutée.

Un patrimoine forestier en croissance

En France métropolitaine, la superficie forestière s'accroît fortement depuis la

deuxième moitié du 19^e siècle. Elle est passée de 8,9 millions d'hectares en 1840 à 16,8 en 2018. La forêt couvre désormais 31 % du territoire, contre environ 26 % en 1990. C'est l'occupation du sol la plus importante après l'agriculture. Cette extension de la superficie forestière est plus particulièrement visible sur le grand arc méditerranéen et la Corse, la Bretagne et les Pays de la Loire.

Les forêts françaises sont gérées de façon durable et responsable. Le bois récolté annuellement ne représente que 60 % de l'accroissement de la forêt, laquelle grandit et s'étend chaque année.

La France : 1^{re} forêt de feuillus d'Europe

La forêt française représente aujourd'hui, avec 2,75 milliards de mètres cubes sur pied, le 3^e stock forestier européen de bois derrière l'Allemagne et la Suède. Ce capital a crû de presque 50 % dans les trente dernières années selon l'Inventaire forestier national.

De plus, la France a la particularité d'abriter la 1^{re} forêt de feuillus d'Europe. Composée aux 2/3 de feuillus, la forêt française est aussi composée de résineux, et environ 130 essences différentes ont été recensées sur le territoire. Les conditions climatiques, géologiques et topographiques de notre pays sont à l'origine de cette biodiversité. À l'inverse des forêts des pays scandinaves généralement mono-essence, la France se distingue ainsi par sa large gamme de résineux (pin maritime, pin sylvestre, épicéa, sapin, Douglas) et ses ressources variées en bois d'œuvre. ◆

La filière forêt-bois représente
393 000 emplois.

Transition bas carbone



Photo : CSF Bois

▲ De gauche à droite :
Julien Denormandie,
Agnès Pannier-Runacher,
Luc Charmasson et
Emmanuelle Wargon.

Le gouvernement place la filière forêt-bois au cœur de sa stratégie.

Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du Logement, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, ont signé, le 19 avril dernier, aux côtés de Luc Charmasson, président du Comité stratégique de filière bois (CSF Bois), un avenant au contrat stratégique de la filière signé en 2018. Dans la perspective de France Relance, cette actualisation affirme trois objectifs majeurs : *primo*, l'optimisation du puits de carbone du secteur forêt-bois au service des transitions écologiques et bas carbone ; *secundo*, une mobilisation renforcée de la filière et de l'État en faveur de la souveraineté industrielle de la France (optimiser le potentiel forestier national et soutenir les implantations industrielles) ; *tertio*, une coopération intra et inter-filières pour renforcer les compétences et optimiser le fort potentiel d'emploi du secteur forêt-bois notamment en milieu rural. À l'occasion de ce comité stratégique, les ministres ont pu réaffirmer la détermina-

tion du gouvernement dans la transition bas carbone et présenter plusieurs nouveautés, notamment en lien avec le plan France Relance afin d'accélérer le développement de la filière forêt-bois.

Ainsi, Emmanuelle Wargon a rappelé que la nouvelle Réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE 2020) fixera un cadre pour atteindre les objectifs de décarbonation du secteur du bâtiment en valorisant notamment le stockage du carbone et donc la construction bois et biosourcée. La filière forêt-bois s'est dite prête à relever ce défi en présentant le Plan Ambition Bois Construction 2030.

Attachée au développement des compétences pour les salariés comme pour les dirigeants, Agnès Pannier-Runacher a annoncé le soutien, à hauteur d'un 1 million d'euros à l'accélérateur de croissance filière bois pour les PME et ETI. Deux nouvelles promotions de trente dirigeants intégreront cet accélérateur, opéré par Bpifrance avec l'appui du CSF Bois.

Les trois ministres ont enfin annoncé conjointement l'ouverture d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le développement de produits bois et de systèmes constructifs bois innovants. Ouvert jusqu'au 13 juillet 2021, il vise à identifier l'ensemble des projets pouvant contribuer au changement d'échelle de l'offre industrielle. Ils devront également concourir à l'objectif de souveraineté nationale, avec la valorisation de ressource forestière française transformée sur le territoire.

Des propositions sont attendues aussi bien dans la phase de production industrielle du matériau bois transformé (panneaux, poutres, lamellé-collé, CLT...) que dans la phase de préfabrication d'éléments constructifs en bois. L'AMI englobe les principales techniques constructives à base de bois qui sont appelées à se développer de manière significative d'ici à 2035 avec la croissance de la demande intérieure. ◆

Bouygues Bâtiment France Europe s'engage à utiliser 30 % de bois français dès 2021



La Fédération nationale du bois, le label Bois de France et Bouygues Bâtiment France Europe signent un accord destiné à soutenir le développement de la filière bois en France. Premier constructeur à concrétiser cet engagement, Bouygues Bâtiment France Europe signe également un contrat-cadre avec Piveteaubois pour la fourniture de panneaux de CLT* labellisés Bois de France.

Cette coopération couvrant toute la chaîne de valeur de la construction va permettre de développer l'offre en bois français, l'innovation et le dynamisme économique de la filière française. Dans la course vers la neutralité carbone, la construction bois (mixte ou tout-bois) s'impose comme une solution privilégiée. La Fédération nationale du bois œuvre à la structuration de la filière. Son objectif est de faire émerger un système favorisant les circuits courts, valorisant la matière première et soutenant l'ensemble des professionnels. Sa démarche s'est traduite en 2020 par la création du label Bois de France qui offre l'assurance d'un bois produit et transformé avec une origine garantie. Le label illustre en outre un engagement écologique et social grâce à l'utilisation d'un matériau renouvelable issu du patrimoine forestier français. Ces objectifs sont partagés avec Bouygues Bâtiment France Europe qui a fait de la construction bois l'une de ses priorités et vise à faire de 30 % de ses ouvrages des projets bois d'ici à 2030. Dans une logique collaborative, Bouygues Bâtiment France Europe signe

avec la FNB et le label Bois de France un accord de partenariat pour un développement des usages du bois à court et moyen termes. Ainsi, Bouygues Bâtiment France Europe devient la 1^{re} entreprise générale de construction à inclure 30 % de bois de structure labellisé Bois de France sur ses projets dès 2021, avec l'objectif de porter cette part à 50 % dès 2025.

Pour concrétiser son engagement, Bouygues Bâtiment France Europe va s'appuyer sur ses partenaires. À travers un contrat-cadre de deux ans et demi, Piveteaubois, spécialiste du bois lamellé-croisé (CLT), devient fournisseur privilégié du constructeur en bois CLT* d'origine française. Outre ses qualités structurelles et environnementales, le CLT* est plébiscité pour la simplicité de sa mise en œuvre grâce à la préfabrication. Ce partenariat couvre tout le périmètre d'intervention de Bouygues Bâtiment France Europe. L'engagement porte sur 25000m² de CLT* et une utilisation minimale de 80 % de bois labellisé Bois de France. ◆

*Cross Laminated Timber : bois lamellé-croisé.



LES FRANÇAIS ESTIMENT À

95 %

que le bois
absorbe du CO₂
quand il pousse

CO₂

CO₂

CO₂

93 %

que c'est un
matériau renouvelable



60 %

que le bois de construction
est en grande partie

issu de forêts françaises



issu de forêts françaises



85 %

que le bois récolté ne rejette pas
le CO₂ absorbé mais le stocke



74 %

que les forêts françaises
sont gérées durablement et raisonnablement